

**STAGE INITIAL « INITIATEUR »**  
**Ambérieu Octobre 2015**

# Initiateur: CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité
- 18 ans révolus à l'entrée en formation
- Niveau II minimum
- Être présenté par le Président du club
- certificat médical de non-contre-indication
- titulaire **carte** RIFAP
- > 12 plongées **en autonomie** en milieu naturel
- Être francophone
- Avoir suivi le cursus de formation

# Initiateur: CONDITIONS DE CANDIDATURE (suite)

Avoir effectué dans **l'ordre chronologique** depuis l'obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II

1. une **formation initiale** de 2 jours => **livret pédagogique**
2. un **stage en situation**: milieu artificiel et/ou naturel avec formation limitée à **l'espace 0 - 6m** sous contrôle d'un **tuteur**. Séances validées sur livret pédagogique

Le candidat dispose d'un délai de 3 ans pour se présenter à l'examen

# DEVENIR INITIATEUR

- Le stage initial
- Le stage en situation
- La mise en situation
- Contenu de l'examen
- Validation des connaissances
- Rôle du tuteur

# LE STAGE INITIAL

Les thèmes abordés pendant le stage :

- Cadre réglementaire –
- notions de pédagogie générale –
- pédagogie appliquée à la plongée –

**Délivrance d'un livret pédagogique**  
(validité 3 ans)

# LE STAGE EN SITUATION

- Milieu artificiel et/ou milieu naturel  
Limité à l'espace 0 – 6 m
- 6 jours ou 3 X 2 jours ou **16 séances piscine**
  - Validation sur le livret pédagogique par un MF2 ou BEES2 licencié
  - **Ou** par un MF1 ou BEES1 licencié (ayant la Compétence de tuteur de stage TSI)
- \*Le livret pédagogique précise le nombre minimum de séances permettant de valider chaque groupe.

# REMARQUES

**Lorsque les stagiaires sont en présence de vrais élèves :**

**Le Tuteur de Stage Initiateur responsable de la séance doit se trouver dans l'eau avec le stagiaire.**

**Le TSI est responsable de la sécurité de la séance ainsi que de l'action pédagogique du stagiaire.**

•

# LA MISE EN SITUATION

## 3 groupes de compétences

Capacité d'enseignement : enfant – niveau 1 – niveau 2 – randonnée subaquatique

### ❖ GC1

- pédagogie pratique en surface
- pédagogie pratique en immersion sans scaphandre
- Sauvetage sans scaphandre
- Fonction directeur de plongée - organisationnelle



# LA MISE EN SITUATION

## ❖ GC<sub>2</sub>

- Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace 0 – 6 m
- Sauvetage avec scaphandre

## ❖ GC<sub>3</sub>

- Transmission des connaissances au niveau 1

# L'EXAMEN

4 épreuves :

- Pédagogie pratique (coef 2)
- Pédagogie organisationnelle (coef 2)
- Sauvetage PMT mannequin (coef 1)
- Réglementation (coef 2)

Les candidats sont autorisés à utiliser le MFT pour préparer leur sujet pendant les épreuves pédagogiques

# VALIDATION

Validation sur le livret pédagogique :

- Maîtrise des connaissances théoriques
- Organisation et surveillance de l'activité
- Fonction de directeur de plongée
- Sauvetage sans scaphandre
- Sauvetage avec scaphandre

# ROLE DU TUTEUR

- Développer des capacités pédagogiques
- Préparer le stagiaire à l'examen
- Former le stagiaire à ses futures prérogatives
- Le tuteur signe le livret pédagogique

# PREROGATIVES Initiateur E1

## En Milieu artificiel uniquement :

- Surveillance et organisation des séances
- Responsabilité d'enseignement : **Directeur de plongée**
- Validation des compétences du niveau I

## Espace 0 – 6m : (Milieu NATUREL => DP = E3)

- Encadrement & Enseignement
- Enseignement du débutant au Plongeur Autonome Niveau II
- Participation aux jurys du Brevet Niveau I
- Équivalence UC4 du MF1

# MODULE COMPLEMENTAIRE GC4

recommandé par la CTN

## Pour les initiateurs titulaires du GP

- pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace 0 – 20 m en milieu naturel  
enseignement jusqu'au niveau Guide de palanquée
- Transmission des connaissances au niveau 2  
(formation et validation par un moniteur E4 licencié)

# PREROGATIVES Initiateur E2

**E2 = Initiateur + GP FFESSM**

**Sous la direction d'un E3 - Avec accord du Président du Club :**

- Enseignement dans **l'espace 0 – 20 m**, jusqu'au GP
- Validation des compétences N1 et N2
- Validation des plongées qu'ils ont encadrées en milieu naturel